

**COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY**  
**DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU 24 MAI 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le cinq juillet deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur. Jacques RIVIERE, Maire.

**Etaient présents** : Jacques RIVIERE, Fan LAVOISÉ, Anthony TORNIL, Corinne COURCIER, Stéphane BRULARD, Mélodie LEGALLOIS, Carole MACHARES, Béatrice MARAND, José PEREIRA.

**Absents excusés** : Ronan LE GALL DU TERTRE, Yvon PERROT pouvoir à José PEREIRA.

**Absents non excusés** : Christophe REFFIENNA

**Secrétaire de séance** : Monsieur Anthony TORNIL

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de M. RIVIERE Jacques, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.  
v a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité des comptes rendus des conseils municipaux du 24 Mai 2024.

**1- Autorisation de virement de crédit pour le budget 2024**

Suite au passage à la nomenclature M57 depuis le 01/01/2023, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour le budget 2024 :

- d'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel :

Dans ce cas, l'ordonnateur informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Ces virements de crédits sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'État, et sont transmis au comptable public, pour permettre le contrôle de la disponibilité des crédits.

**Pour extrait certifié conforme,**  
**Le Président,**  
**Jacques RIVIERE**

DOCUMENT CERTIFIE EXECUTOIRE

Après dépôt à la Sous-préfecture le 12/07/2024

Et affichage le 12/07/2024

AUNAY SOUS CRECY, 12/07/2024

